

assurances

Avant/Après le cyclone : les démarches à réaliser

Lorsqu'un propriétaire loue son logement, il est recommandé de faire le point avec le locataire sur les biens qu'il assure et sur ceux que son locataire assure. Dans les deux cas, il est également fortement conseillé de prendre des photos du logement et des effets avant le passage d'un cyclone.

▼ *la suite après la pub*



TEMPÊTES, OURAGANS, CYCLONES...

ALLIANZ VOUS ACCOMPAGNE !

Des services d'assistance et des offres adaptées à vos besoins.

Avec vous de A à Z

ALLIANZ AGENCE BIZET - CAPELLE
Parc Phénix - Route de l'Espérance
Grand Case- 97150 Saint-Martin
Tél : 0590 87 57 00
bizetcapelle@allianz-outremer.com
Orias 17007177

OUVERTURE
Du lundi au vendredi
de 8h à 16h sans interruption,
sauf le mercredi de 8h à 13h.

Allianz 

Agence BIZET-CAPELLE

Allianz IARD - Entreprise régie par le Code des assurances - Société anonyme au capital de 991 967 200 € - Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex. 542 110 291 R.C.S. Nanterre.
Allianz Vie - Entreprise régie par le Code des assurances - Société anonyme au capital de 643 054 425 € - Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex. 340 234 962 R.C.S. Nanterre.

AVANT L'ÉVÉNEMENT

■ Scannez ou prenez en photo vos documents administratifs :

- vos justificatifs de propriété ou contrat de location, bail
- votre pièce d'identité et celle des membres de votre foyer
- téléchargez un relevé d'identité bancaire (RIB)
- carte grise et contrat d'assurance de vos véhicules (et surtout ne pas les laisser dans la voiture pendant un cyclone)

■ Si vous avez récemment acheté un meuble ou des articles d'électroménager, si vous avez récemment changé un volet roulant ou effectué d'autres travaux dans le logement, conservez les factures. Scannez les aussi si possible.

■ Placez ces documents sous format numérique sur votre ordinateur et/ou sur une clé USB que, bien sûr, vous placerez dans un endroit sec et sûr pendant le passage d'un cyclone.

■ Prenez des photos votre logement et de vos biens : meubles, objets de valeur, bijoux, voiture, etc. Cela permettra de fournir une preuve de leur état s'ils sont endommagés pendant le passage d'un ouragan.



APRÈS L'ÉVÉNEMENT

Que vous soyez propriétaire ou locataire, vous devez adopter le bon comportement.

- Informez votre assureur du sinistre le plus rapidement possible.
- Prenez des photos des dommages, si possible sous le même angle que celles prises avant l'événement pour bien montrer les dégâts.
- Prenez les mesures conservatoires afin d'éviter l'aggravation des dommages (bâchage de la toiture, etc.) et conservez les justificatifs des mesures d'urgence engagées (déblaiement, etc.).
- Transmettez un état des pertes estimatif à votre assureur et vos documents administratifs.

Contactez votre agence

ALLIANZ
Agence Bizet-Capelle

0590 87 57 00

bizetcapelle@allianz-outremer.com